



Formation continue des interprètes communautaires **Module 3**

Interprétariat par téléphone

Objectifs

Les interprètes communautaires qui ont suivi ce module de formation sont capables de

- Se préparer à une intervention d'interprétariat dans un bref délai
- Structurer la conversation téléphonique de manière transparente pour toutes les personnes impliquées
- Tenir compte, dans l'interprétation, des réalités et des limites du moyen de communication
- Lors de conditions cadres difficiles, trouver la meilleure solution possible pour interpréter
- Utiliser efficacement les ressources disponibles pour le développement de son propre vocabulaire spécialisé
- Constituer des glossaires appropriés pour des domaines d'intervention significatifs
- Réfléchir à une intervention, l'évaluer et la clore.

Public et prérequis

- **Interprètes communautaires** avec certificat suisse INTERPRET, ayant des compétences en français de niveau C1 et de l'expérience en interprétariat par téléphone ou possibilité d'en acquérir durant le module. Si tous les critères ne sont pas remplis formellement, une admission sur dossier peut être possible. Le nombre de participant-e-s est limité à 20.

Intervenant-e-s

Nicole Weiss, interprète communautaire et traductrice indépendante, Sérgio Mota, interprète communautaire avec brevet fédéral, Sandra Mazaira, psychologue-psychothérapeute FSP, Carmen Delgado, interprète et formatrice, Isabelle Fierro, responsable de l'interprétariat communautaire d'Appartenances.

Informations pratiques

Du 5 février au 26 mars 2022

5 février et 18 mars 2022 de 9h00 à 17h00

11 et 12 février, 11 et 12 mars, 25 et 26 mars 2022 de 8h45 à 12h30

Les collaborateur-trices d'Appartenances participent de plus le 25 mars 2022 de 13h30 à 17h00

Lieu

Appartenances
Rue des Terreaux 10, 3^e étage
1003 Lausanne

Renseignements

Appartenances
Interprétariat communautaire
Vanessa Raselli
Tél. direct 021 341 12 53
v.raselli@appartenances.ch

Contenu

• Cours 1

Travail de terminologie

Sources et moyens auxiliaires pour la clarification et le développement du vocabulaire spécialisé (dictionnaires, glossaires en ligne, etc.); Constitution et mise à jour de glossaires spécialisés.

• Cours 2

Techniques d'interprétariat

Utilisation de techniques d'interprétariat consécutif, notamment les moyens mnémotechniques; Entraînement de la prononciation; Techniques d'interprétariat consécutif; Vérification de la compréhension

• Cours 3

Gestion de situations difficiles

Techniques de focalisation et de concentration; stratégies et travail sur l'émotionnel avant, pendant et à la suite d'interventions (« auto-débriefing »).

• Cours 4

Avant, pendant et après l'intervention

Préparation; Conditions-cadre et protection de la personnalité; Structuration de l'entretien (contrôle et pilotage); Différences et points en commun avec l'interprétariat communautaire sur place; Réalités et limites du moyen de communication; Analyse et évaluation d'entretiens.

• Cours 5 Pour les collaborateur-trices d'Appartenances uniquement

Utilisation de l'application informatique d'Appartenances: procédures techniques, organisationnelles et administratives

Méthodes

Exposés, jeux de rôle, exercices; travail corporel; travail de glossaire, étude de cas.

Reconnaissance de la formation

- Ce module comprend au minimum 29 heures de cours et 34 heures de travail personnel, soit au total 63 heures de formation. Le cours 5 correspond à 3 heures supplémentaires.
- Attestation de participation de l'association Appartenances délivrée à toute personne ayant suivi le module.
- Attestation de validation de l'association Appartenances délivrée à tout-e participant-e ayant assisté à au moins 90% des cours, dont les travaux ont été validés (rédaction d'une étude de cas et d'un glossaire) et attestant d'au moins 5 interventions d'interprétariat par téléphone.
- Ce module correspond au Module 3 du système de qualification suisse des interprètes communautaires et est reconnu pour l'obtention du brevet fédéral.

Prix

Module

Fr. 1050.–

Renseignez-vous auprès de votre service d'interprétariat communautaire employeur: une participation financière peut être envisageable.

Délai d'inscription

Jusqu'au 6 décembre 2021

Inscription en ligne

www.appartenances.ch